

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5416 (2ème Rect)

présenté par

M. Morin, M. Richard, M. Benoit, M. Bourdouleix, M. de Courson, M. Favennec, M. Folliot,
M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-
Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine,
M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Zumkeller

ARTICLE 13

I. –Après la première occurrence du mot :

« article »,

supprimer la fin de l'alinéa 64.

II. –En conséquence, supprimer les alinéas 65 et 66.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de maintenir la législation actuellement en vigueur pour l'encadrement des licenciements collectifs.